EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 23 Mars 2021
N°19-2021

L'an deux mille vingt et un et le mardi vingt-trois mars **à** dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle des associations de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, maire.

Date de la convocation : 15 mars 2021

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVAULT, Bernard GIORGI, Elodie DOMINGUEZ, Francis MARGUERITTE, Isabelle GRENUT, ROUX MORATILLE Lucie, CASSINI Jean, GONNET ASOU Patricia, DOMALAIN Jean-Yves, CHEVALIER Jérôme, KHOLER ABBAS Cécile, TERRANOVA Sébastien, LABESSOULHE Fanny, ANDLAUER Marion, Lucien SILVY.

Absents : Fabien GERVAIS-BRIAND

Objet : Autorisation budgétaire – dépenses d'investissement budget commune 2021

Madame le Maire indique que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de répondre à l'urgence matérielle, il est demandé au Conseil municipal d'utiliser cette procédure pour engager par anticipation sur l'exercice 2021 les dépenses d'équipement suivantes :

- Acquisition d'un coffre-fort pour y déposer le « Trésor » de l'église d'un montant de 1 000.0 €
- Coffret électrique forain d'un montant de 1 000.00 euros
-

Prié d'en délibérer,
Le conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, à engager, liquider et mandater par anticipation sur I 'exercice 2021, les dépenses d'équipement suivantes, pour un total de 2 000.00 € :

- Achat coffre-fort : 1 000.00 € (article 2184-000)
- Coffret électrique forain : 1 000.00 € (article 2181.000)
-

PRÉCISE que ces crédits anticipés ouverts par la présente autorisation spéciale seront obligatoirement inscrits au Budget de la commune 2021.

Fait et délibérer les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 24 mars 2021

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne